DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
VILLE DE DREUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté temporaire n°ARR2023-453
Portant réglementation du stationnement

RUE DE SÉNARMONT

Le Maire, Conseiller régional,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R.417-10,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°ARR2022-533 du 07 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

Considérant que le stationnement de véhicules pour enlèvement de marchandise au restaurant le Saint-Pierre rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 13 juin 2023 au 14 juin 2023 RUE DE SÉNARMONT.

ARRÊTE

Article 1 - À compter du 13 juin 2023 et jusqu'au 14 juin 2023, le stationnement des véhicules est interdit 19 RUE DE SÉNARMONT. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules qui viendront enlevé les marchandises. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, L'ÉTUDE LAURENT BERNARD.

Article 3 - Monsieur le Commissaire de police (circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Directeur Général de la ville de DREUX et Monsieur le chef de service de la police municipale, Directeur de la Prévention et des Risques Urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dreux, le 31 MAI 2023
Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué à l'occupation du domaine public

MAIRIE DE DREUX (EURE ET LOIR)

Sébastien LEROUX

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

DIFFUSION:

- *ÉTUDE LAURENT BERNARD*
- *L'Écho Républicain*
- *KÉOLIS*
- *Police Municipale*
- *Agents de surveillance de la voie publique*
- *Transdev5*
- *Service de collecte des déchets*
- *Transdev1*
- *transdev2*
- *Transdev3*
- *Centre de secours*
- *Hôtel de Police*
- *Accueil Dreux agglomération*
- *Gendarmerie*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.